

Profil de poste / DIRECTEUR TECHNIQUE D'EXPLOITATION

Le directeur technique d'exploitation est un cadre dirigeant, placé sous l'autorité du directeur général de l'Opéra de Lyon.

Il participe, pour la partie technique d'exploitation, à l'élaboration de la programmation de la saison.

En fonction de cette programmation, il assure la gestion de l'exploitation des productions scéniques (grande salle, amphithéâtre, lieux extérieurs) dans le respect des normes d'exploitation du théâtre, des règles de sécurité et du cadre budgétaire. Les personnels techniques exerçant les métiers de la scène sont placés sous son autorité.

DIRECTEUR TECHNIQUE D'EXPLOITATION

Orientations du service

Il établit le planning prévisionnel des activités de son service en fonction de la programmation.

Il définit le planning des personnels en CDD en fonction des productions.

Il organise et anime la réunion technique hebdomadaire avec les chefs des services scénique.

Il assure la mise en oeuvre et le suivi des moyens matériels, humains et financiers pour chaque représentation en respectant le cadre budgétaire prévu.

Il travaille en étroite collaboration avec le directeur technique des ateliers.

Coordination de l'activité plateau des services techniques de l'Opéra de Lyon

Il participe et co-anime avec le directeur technique des ateliers, les réunions de lancement des productions (séances de travail avec le bureau d'études, les décorateurs, les costumiers et les metteurs en scène).

Il intervient pour orienter et conseiller les équipes artistiques extérieures sur la faisabilité de la mise en scène envisagée (du point de vue technique, du délai, coût et respect des normes de sécurité).

Il coordonne les solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité et aux demandes des artistes.

Il supervise la mise en place du spectacle sur le plateau (répétitions et représentations).

Il assure le suivi technique et organisationnel des productions, coproductions, accueils de spectacle (grande salle, amphithéâtre, lieux extérieurs).

Il est le garant du respect des coûts, des délais et de l'application des normes.

Il planifie et coordonne les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation technique d'un spectacle.

Il contrôle l'application des règles de travail, d'hygiène et de sécurité.

Il assiste aux répétitions et ajuste les moyens techniques aux contraintes du spectacle.

Il peut être amené à assumer le rôle de chargé de production pour une ou plusieurs productions à l'année, à Lyon ou en tournée.

Management

Il fixe et contrôle les objectifs.

Il fait respecter les délais et les cadres budgétaires.

Il participe au recrutement des équipes, affecte le travail en relation avec les chefs de service, gère et contrôle les heures effectuées en s'assurant de la transmission de toutes les informations nécessaires au traitement administratif au service des ressources humaines (heures supplémentaires, congés, maladie, récupération...).

Il veille au respect de la convention collective.
Il évalue ses collaborateurs.
Il propose les augmentations de salaire.
Il propose en concertation avec les chefs de service des formations pour les équipes.
Il gère et optimise les compétences de ses collaborateurs.

Expertise

Il assure une veille technologique et propose les moyens d'amélioration et de modernisation des moyens techniques du théâtre.
Il diagnostique les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement d'un lieu d'accueil.
Il évalue le déroulement du spectacle avec les intervenants et optimise l'utilisation des équipements et moyens techniques.

Budget

Il élabore et présente pour validation à la direction générale les budgets annuels, d'investissement et de fonctionnement pour les scènes du théâtre et il en garantit le suivi.
Il établit pour chaque production un budget spécifique relatif à l'exploitation des productions en relation avec le directeur technique des ateliers.
Il alerte de façon anticipée la direction générale en cas de risque de dépassement des plannings ou du budget.
Il contrôle tous les achats et bons de commande de son service.
Il veille au respect de l'ensemble des budgets alloués à son service.
Il rédige et négocie les contrats.

Sécurité

Il est responsable de la qualité et de la sécurité des prestations effectuées par les services sur le plateau (cage de scène et espaces techniques).
Il garantit et met en œuvre les dispositifs techniques nécessaires à la conduite et à la sécurité du spectacle : il applique et fait appliquer les consignes de mise en sécurité d'un spectacle ou d'un événement.
Il établit le plan de charge lié à l'application des règles de sécurité pour un spectacle et un lieu d'accueil.
Il émet un avis technique à la demande des autorités des commissions de sécurité.
Il fait vérifier les installations et leur conformité et fait réaliser des visites périodiques de contrôle.